



## La Coramuc : l'intermédiaire entre l'élu et le randonneur

### AVEC LES PROS

Fabien Planet, Manu Albepart et Julien Gauthier soutiennent la Coramuc.

Le maillage du territoire par l'ensemble des associations fédérées place la Coramuc dans une situation idéale pour jouer les intermédiaires entre les élus et les pratiquants. La concertation et la nécessité de la collaboration avec les services d'Etat font partie des missions que se donne la Coramuc. Il faut d'ailleurs rappeler que ses membres fondateurs sont à l'origine de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale visant à défendre la libre circulation et supprimer la fameuse notion de "carrossabilité". A l'heure qu'il est, la Coramuc peut déjà compter sur les clubs et associations les plus efficaces de France en matière de défense du droit de rouler. Le noyau de ces irréductibles est fiché en plein milieu de l'Hexagone, mais la Coramuc ne demande qu'à se propager, de club en club, d'association en association. Outre cette dizaine d'associations expérimentées déjà fédérées, d'autres vont bientôt voir le jour puisque la volonté de la Coramuc est de faciliter la création de groupements de randonneurs un peu partout sur le territoire. La Coramuc mûchera le travail à tous ceux qui désirent implanter localement une association de défense du droit de rouler. Alors pourquoi pas vous ?

Par Bruno Pecho, photos Vincent Bedos et BP.

## GÉRARD BEAUD : « Tout le monde est bienvenu »

L'énergique président du GAPPALVVR est l'un des initiateurs de la Coramuc. Il veut rassembler les bonnes volontés.

Il existe déjà des associations de défense de la randonnée motorisée. Ne pensez-vous pas que la Coramuc va créer la confusion, voire la division ?

La Coramuc est une confédération dans laquelle tous les défenseurs de la rando sont les bienvenus. Notre intention est de fédérer et de promouvoir l'initiative locale.

Qu'apportez-vous concrètement aux associations qui se fédèrent ?

On donne aux acteurs de terrain les moyens de bien faire, par une aide financière conséquente et un apport de compétences spécifiques. La Coramuc est la seule à pouvoir le faire !

Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour fédérer l'initiative locale ?

Le danger, les verbalisations ainsi que les nombreuses interdictions ont fait naître nos associations. Aujourd'hui, c'est une nécessité qui crée la Coramuc.

Les associations locales existantes sont surchargées de travail et "plombées"

par le manque de moyens et par l'absence d'organisation qui permet le partage d'expérience. En créant la Coramuc, nous voulons, de ce fait, éviter l'asphyxie.



## QUE VOUS OFFRE LA CORAMUC CONTRE 25 EUROS ?

### POUR LES ASSOCIATIONS

- La mise à disposition des compétences des associations fondatrices (modes de conciliation dans les parcs régionaux, démarches auprès des élus, démarches juridiques, défense d'adhérents, requête contre des arrêtés...)
- Une redistribution de l'argent collecté pour le financement d'actions de

terrain menées localement.

- Le partage des moyens logiciels pour agir et construire l'avenir (site, statuts, réseau, etc.).

### POUR LES ADHÉRENTS INDIVIDUELS

- Une garantie responsabilité juridique adoptée.
- L'affectation d'une part importante de sa cotisation vers l'association affiliée Coramuc la plus proche.

- Un annuaire de pratiquants, associations et références.
- Un état des lieux sur le département précisant toutes les contraintes environnementales, les interdictions et les solutions pour randonner.
- L'assurance d'un maillage du territoire chargé de traiter les problèmes locaux.
- La défense des intérêts et la représentation des pratiquants

auprès des instances dirigeantes.

### CONTACTS

Informations et bulletin d'adhésion sur le site : <http://coramuc.fr>  
**Adresse :** Confédération des randonneurs motorisés et usagers des chemins, 10 place de la Liberté, 43300 Langeac.  
 Secrétaire général : Thierry Peyrat au 08.77.46.91.25.